

Mars
2018

POUR LES ÉLÈVES

POUR LES PERSONNELS

<p>ÉLÈVES DE 2^{NDE} Juin 2019</p>	<p>Chaque élève choisit trois spécialités parmi celles proposées dans son lycée (sauf pour les élèves de série technologique qui choisissent des séries)</p>	<p>Conseil de classe avec avis/décisions d'orientation sur les séries pour la voie T, et probablement (?) avis/décisions pour les spécialités de la voie G</p>
<p>ÉLÈVES DE 1^{RE} Septembre 2019 Janvier/février 2019 Juin 2019</p>	<p>Chaque note, dans chaque enseignement, est prise en compte potentiellement pour le bac dans le cadre des 10 % de contrôle continu du bulletin.</p> <p>Première session d'épreuves communes de contrôle continu (HG, LV A et LV B) prise en compte dans le cadre des 30 % du contrôle continu. EPS évaluée en CCF.</p> <p>L'élève choisit les deux spécialités qu'il poursuivra en terminale (à priori parmi les trois spécialités suivies en classe de 1^{re}).</p> <p>2^e session d'épreuves communes de contrôle continu (les mêmes que lors de la première session + la spécialité abandonnée par l'élève et les enseignements scientifiques) prise en compte dans le cadre des 30 % du contrôle continu.</p> <p>Épreuves anticipées du bac français (oral, écrit) prises en compte pour 10 % du bac (coeff. 10)</p>	<p>Sujets issus d'une banque nationale. Protocole de correction, anonymisation pour les épreuves écrites, organisation à la charge des établissements. Commission d'harmonisation académique.</p> <p>Conseil de classe avec avis/décisions de passage en classe de terminale et probablement (?) avis/décisions pour les spécialités de la voie G.</p> <p>Sujets issus d'une banque nationale. Protocole de correction, anonymisation pour les épreuves écrites, organisation à la charge des établissements. Commission d'harmonisation. Lors de cette session, une épreuve sera organisée pour toutes les spécialités de l'établissement, afin de permettre aux élèves de passer une épreuve commune dans la spécialité de 1^{re} qu'ils abandonnent.</p> <p>Gestion par centre d'examen comme aujourd'hui.</p>
<p>ÉLÈVES DE TERMINALE Janvier 2021 Mars 2021 Avril/mai 2021 (selon les zones de vacances) Juin 2021 Juillet 2021</p>	<p>3^e session d'épreuves (les mêmes que lors de la 1^{re} session + enseignements scientifiques).</p> <p>Voeux Parcoursup</p> <p>Épreuves terminales (écrites et orales le cas échéant) pour les deux épreuves de spécialité prises en compte pour 32 % du bac (2x coeff. 16).</p> <p>ECE pour les spécialités de SVT/SPC (et SI?) expérimentales. Épreuve orale terminale et philosophie (coeff. 10 et 8, 10 et 8 % du bac)</p> <p>Épreuves de rattrapage : deux oraux au choix parmi les épreuves terminales (sauf l'épreuve terminale orale).</p>	<p>Sujets issus d'une banque nationale. Protocole de correction, anonymisation, organisation à la charge des établissements. Commission d'harmonisation.</p> <p>Gestion par centre d'examen</p> <p>Gestion par centre d'examen</p> <p>Gestion par centre d'examen</p>

Le Sgen-CFDT a voté contre cette organisation du baccalauréat qui :

- ne simplifie pas le bac avec un empilement de modalités de certification (10 % de contrôle continu, 30 % de partiels, 60 % d'épreuves terminales), ce qui complexifie et alourdit en définitive la délivrance du diplôme ;
- va à l'encontre du principe de confiance envers les personnels avec des dispositifs rigides de contrôle externe (anonymisation dans le décret, protocole de correction, commission d'harmonisation) qui vont peser sur leur travail ;
- ne fait pas la liaison avec le post-bac à cause d'un calendrier prévisionnel ne permettant pas de prendre en compte dans #Parcoursup (qui ferme en mars) des résultats des épreuves terminales de spécialité (qui auront lieu en mai).

Le chantier se poursuit néanmoins. Ce qui doit être obtenu dans les textes à venir :

- ▶ une reconnaissance de l'étalement des temps de correction du bac qui passe par des décharges de cours ou à défaut une indemnité de correction ;
- ▶ des modalités d'organisation qui respectent le plus possible de la liberté des équipes éducatives (pas de surcontrôle des hiérarchies intermédiaires) ;
- ▶ des créations de postes d'administratifs en EPLE et un accompagnement des corps d'inspection pour faire face aux nouvelles responsabilités liées à l'organisation des épreuves ;
- ▶ des épreuves du bac qui certifient des compétences attendues pour poursuivre dans l'enseignement supérieur.